



ANNEXE TECHNIQUE / TECHNICAL ANNEX

à l'attestation / to the certificate No. ES24014 version 00

L'entité juridique ci-dessous désignée / The legal entity herein referred to as :

PROCESS INSTRUMENTS

263, 1er Etage Zone Industrielle, Mohammedia – Maroc

est accrédité par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) selon la norme
is accredited by the West African Accreditation System (WAAS) in accordance with

ISO/IEC 17025 : 2017 pour son son laboratoire d'essai / *for its testing laboratory :*

LABORATOIRE PROCESS INSTRUMENTS A MOHAMMEDIA

263, 1ère Etage Zone Industrielle, Mohammedia – Maroc

Téléphone / Phone : (+212) 662 74 00 24

Email : contact@process-instruments.ma

Site web : www.process-instruments.ma

Contact : M. Edem Kossi AMEWUHO

Unité technique concernée / *Technical unit concerned :*

LABORATOIRE

L'accréditation est accordée pour le domaine suivant / *Accreditation is granted in accordance with the following field :*

**EQUIPEMENTS MEDICAUX / DISPOSITIFS MEDICAUX
ENCEINTES THERMOSTATIQUES ET CLIMATIQUES
MACHINES D'ESSAIS MECANIQUES**

Elle porte sur : voir page suivante. / *It concerns : see next pag*



Unité technique / *Technical Unit* : **EQUIPEMENTS MEDICAUX / DISPOSITIFS MEDICAUX (Autoclaves/Stérilisateurs)**

Activités d'étalonnage accréditées / Accredited calibration activities

Objet soumis à analyse ou essai / <i>Analysis or test item</i>	Caractéristique mesurée ou recherchée / <i>Measured or sought characteristic</i>	Principe de la méthode / <i>Principle of the method</i>	Référence de la méthode / <i>Reference of the method</i>
Stérilisateurs à la vapeur d'eau Petits ≤ 60 L et grands stérilisateurs volume ≤ 1 m ³	Mesure de la température de la stérilisation	Méthode à la vapeur d'eau Avec ou sans charge	ISO 17665 : 2024 - §3.68, §10.4 Tableau A.2 et Annexe C ISO 13060 + A1 : 2018 - §4.6.2 NF EN 285 + A1 : 2021 - §8.2.1, Annexe C
	Mesure du temps de maintien		ISO 17665 : 2024 - §3.28, §10.4a ISO 13060 + A1 : 2018 - §4.6.2 NF EN 285 + A1 : 2021 - §8.2.1, Annexe C
	Détermination du temps d'équilibrage		ISO 17665 : 2024 - §3.17, §10.4 NF EN 285 + A1 : 2021 – §8.2.1, Annexe C ISO 13060 + A1 : 2018 - §4.6.4
	Mesure de la pression pendant le temps du maintien		ISO 17665 : 2024 - §10.4b ISO 13060 + A1 : 2018 NF EN 285 + A1 : 2021 - §8.2.1, Annexe C
	Détermination de la vapeur stérilisante F0		ISO 17665 : 2024 – §3.22, §10.5f
Stérilisateurs à la vapeur d'eau Petits ≤ 60 L et grands stérilisateurs volume ≤ 1 m ³	Test d'étanchéité (Mesure de pression)	Méthode à la vapeur d'eau Sans charge	ISO 17665 : 2024- Annexe C NF EN 285 + A1 : 2021 - §8.2.3 et §18 ISO 13060 + A1 : 2018 - §5.2, §10.2

Portée fixe / fixed scope :

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les méthodes de la portée d'accréditation ne peuvent pas être modifiées. / *The laboratory is recognized as competent to carry out tests in strict compliance with the methods mentioned in the scope of accreditation. Accreditation scope methods cannot be changed.*



Unité technique / *Technical Unit* : **ENCEINTES THERMOSTATIQUES ET CLIMATIQUES**

Activités d'étalonnage accréditées / *Accredited calibration activities*

Objet soumis à analyse ou essai / <i>Analysis or test item</i>	Caractéristique mesurée ou recherchée / <i>Measured or sought characteristic</i>	Principe de la méthode / <i>Principle of the method</i>	Référence de la méthode / <i>Reference of the method</i>
Enceintes thermostatiques (Volume inférieur à 20 m ³)	Température de l'air de -80 à 250°C ☒ Stabilité ☒ Homogénéité ☒ Ecart de consigne ☒ Erreur d'indication ☒ Temps de récupération ☒ Erreur du témoin d'environnement	Mesure de l'environnement avec des sondes à résistance associées à une centrale d'acquisition	FD X 15-140
Enceintes thermostatiques (Volume inférieur à 20 m ³)	Température de l'air de 250 à 600°C ☒ Stabilité ☒ Homogénéité ☒ Ecart de consigne ☒ Erreur d'indication ☒ Temps de récupération ☒ Erreur du témoin d'environnement	Mesure de l'environnement avec des sondes types thermocouples associées à une centrale d'acquisition	FD X 15-140
Enceintes thermostatiques (Volume inférieur à 20 m ³)	Température de l'air de 0 à 80°C Humidité de l'air de 10 à 100% HR ☒ Stabilité ☒ Homogénéité ☒ Ecart de consigne ☒ Erreur d'indication ☒ Temps de récupération ☒ Erreur du témoin d'environnement	Mesure indirecte de l'humidité à l'aide d'un hygromètre et de sondes à résistance associées à une centrale d'acquisition	FD X 15-140

Portée flexible FLEX 1 / *flexible scope FLEX 1*:

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation et leurs révisions. / *The laboratory is recognized as competent to perform tests according to the methods specified in the scope of accreditation and its revisions.*

Objet soumis à analyse ou essai / <i>Analysis or test item</i>	Caractéristique mesurée ou recherchée / <i>Measured or sought characteristic</i>	Principe de la méthode / <i>Principle of the method</i>	Référence de la méthode / <i>Reference of the method</i>
Bain thermostaté (Volume inférieur à 80 litres)	Température de fluide de -80 à 250°C ☒ Stabilité ☒ Homogénéité ☒ Ecart de consigne ☒ Erreur d'indication ☒ Temps de récupération	Mesure de l'environnement avec des sondes à résistance associées à une centrale d'acquisition	Méthode interne PT.ENC
Four à moufles	Température de l'air 250 à 1200°C ☒ Stabilité ☒ Homogénéité ☒ Ecart de consigne ☒ Erreur d'indication ☒ Temps de récupération	Mesure de l'environnement avec des sondes types thermocouples associées à une centrale d'acquisition	Méthode interne PT.ENC

Portée fixe / fixed scope :

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les méthodes de la portée d'accréditation ne peuvent pas être modifiées. / *The laboratory is recognized as competent to carry out tests in strict compliance with the methods mentioned in the scope of accreditation. Accreditation scope methods cannot be changed.*



Unité technique / *Technical Unit* : **MACHINES D'ESSAIS MECANQUES**

Activités d'étalonnage accréditées / *Accredited calibration activities*

Objet soumis à analyse ou essai / <i>Analysis or test item</i>	Caractéristique mesurée ou recherchée / <i>Measured or sought characteristic</i>	Principe de la méthode / <i>Principle of the method</i>	Référence de la méthode / <i>Reference of the method</i>
Machines de compression pour béton (presses)	Force, longueur, temps	Vérification du système de mesure de force (justesse, fidélité, retour à zéro), de la vitesse de montée en charge et de la planéité des plateaux	NF EN 12390-4 (*) NF EN ISO 7500-1 NF EN 12390-3 (**) NF EN 12390-6 (**) <i>Vérification à l'aide d'étalons voyageurs (*) Hors vérification du transfert de la force (**) Normes utilisées uniquement pour la détermination des critères et conditions des essais liés à la détermination de la vitesse de montée en charge</i>
Machines de traction Machines de compression	Force	Vérification du système de mesure de force (justesse, fidélité, retour à zéro)	NF EN ISO 7500-1 <i>Vérification à l'aide d'étalons voyageurs</i>

Portée flexible FLEX 1 / flexible scope FLEX 1:

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation et leurs révisions. / *The laboratory is recognized as competent to perform tests according to the methods specified in the scope of accreditation and its revisions.*

Marcel GBAGUIDI
Le Représentant Résident - Directeur Général
The Resident Representative - Director-General



La présente annexe technique est valable du / *This technical annex is valid from* **20/01/2025** au / *through* **19/01/2027**.

Cette annexe technique pourra faire l'objet de modifications par avenant de la part du SOAC / *This technical annex may be modified by amendment by SOAC.*
Elle annule et remplace toute annexe technique antérieure, à compter de la date de début de validité mentionnée ci-dessus / *It shall cancel and replace any previous technical annex, as from the date of commencement of validity mentioned above.*
L'organisme accrédité doit conserver les annexes techniques périmées conformément à ses dispositions et dans le respect des exigences réglementaires et légales / *The accredited body must keep the outdated technical annexes in accordance with its arrangements and in compliance with regulatory and legal requirements.*